

Enquête publique

FAIRE MONTPELLIER ENSEMBLE

Le Plan d'Occupation des Sols - le POS - fixe l'avenir de MONTPELLIER. C'est à dire son importance et dire aussi qu'une liste d'union de la Gauche se devait de le soumettre de façon démocratique à tous les montpelliérains car ce plan réalisé par l'ancienne municipalité résout - il bien nos problèmes et répond - il bien à nos aspirations ?

Pour le savoir nous avons organisé d'avril à juin la plus fantastique enquête d'utilité publique qui a jusqu'ici vu le jour en France.

Pourquoi une enquête d'utilité publique ?

Une fois élaboré et voté, tout document d'urbanisme, c'est la loi, doit être soumis à la population. Malheureusement ce type de consultation est resté presque toujours confidentiel annoncé par un court entrefilet de journal, et souvent ouverte en période de vacances, elle ne pouvait être qu'un simple alibi. Aussi l'enquête publique sur le plan du secteur sauvegardé de Montpellier, tout le centre ville, fut ouverte en Juin 76 et elle ne donna lieu seulement qu'à deux avis recueillis par le Commissaire Enquêteur. Or c'est pourtant cette enquête qui a décidé, en outre, de la destruction de la Caserne GROSSETTI contre laquelle nous nous battons tous actuellement. Il fallait donc inventer une nouvelle forme d'enquête publique capable d'intéresser tous les habitants.

Comment l'enquête d'utilité publique ?

L'essentiel était d'expliquer le P.O.S., de le faire comprendre, afin que les Montpelliérains puissent librement s'exprimer sur tout ce qu'il contenait ou ne contenait pas : les espaces verts, les réserves foncières, les équipements publics, les droits de construire, le tracé et la largeur des rues, etc... Il fallait également leur faire comprendre le passé et le devenir de notre Ville, leur présenter nos difficultés actuelles, et les problèmes qu'il nous faut impérativement résoudre. Tout cela, de façon moderne, vivante, provoquante



même pour que chacun se sente concerné et réagisse le plus directement possible.

Pour cela à grand renfort de journaux, de radio, de télé ont été organisées trois expositions utilisant des modes d'expression les plus variés et qui pendant trois mois ont tourné, pas assez, dans toute la Ville. Elles ont reçu, fait unique en France, plus de 40 000 visiteurs, et ont donné lieu à des rencontres passionnantes : réunions organisées par des clubs féminins, des groupes d'architectes, et les partis politiques, visites spécialisées pour les enfants du primaire aux étudiants des facultés, assemblées très nombreuses et vivantes réunies dans les quartiers (Celleneuve, La Pompignane, les Aubes, Saint-Martin, la Paillade, Le Centre Ville). Au total près de 1 500 avis écrits ont été

recueillis. Nos trois Commissaires Enquêteurs sont en train de les dépouiller et leurs conclusions pourront dans quelques jours permettre de savoir comment les Montpelliérains voient leur avenir.

Après l'enquête, et jusqu'ou l'enquête ?

Les premières analyses permettent dès maintenant d'affirmer que sur de nombreux points (La Voix Express du Verdanson, le nombre et la localisation des réserves foncières, les équipements de quartier, et l'importance des espaces verts, ect...) le P.O.S. devra être modifié et mis immédiatement en **révision**. Celle-ci devra s'effectuer sur une durée assez longue (de 12 à 18 mois) **pour que la population soit de façon permanente associée à sa réalisation.**

La pratique prévue ne fera que reprendre l'actuelle démarche **Information-Participation** grâce aux expositions, aux enquêtes, aux rencontres, au développement de la vie associative, et au bon fonctionnement de la Commission extramunicipale du Cadre de vie et de l'urbanisme.

Ainsi, dès la rentrée, nous discuterons ensemble du plan de la circulation...

Sans doute le moment viendra où les élus devront trancher en dernier ressort, mais plutôt que de céder devant les forces complices. Ils arbitreront en toute connaissance de cause en s'appuyant sur des forces populaires conscientes de leur pouvoir et de leur responsabilité.

Raymond DUGRAND
Adjoint à l'urbanisme

LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Qu'est-ce que le P.O.S. ?

Le Plan d'Occupation des Sols est élaboré après étude et définition d'hypothèses socio-économiques de développement à horizon décennal.

Il définit les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols, en particulier en découpant la ville par zones.

A - Les zones réservées à l'urbanisation, aux activités, à l'agriculture, à la protection de la nature.

B - Le P.O.S. fixe le coefficient d'occupation des sols : le C.O.S. Celui-ci détermine la densité de construction admise.

C - Il précise le tracé et les caractéristiques des principales voies de circulation.

D - Il délimite les quartiers, rues, monuments et sites à protéger.

E - Il fixe les emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général ainsi qu'aux espaces verts.

F - Il définit les règles concernant le droit d'implantation des constructions, leur destination, leur nature, leur aspect extérieur Etc...



- Les zones d'activités :

Zone UE : Zone réservée à l'implantation d'activités non polluantes.

Zone NA 4 : Zone naturelle non équipée destinée à une urbanisation future.

Zone NA 5 : Zone naturelle non équipée destinée à une urbanisation future.

Cette zone sera affectée plus particulièrement à l'implantation d'activités non polluantes.

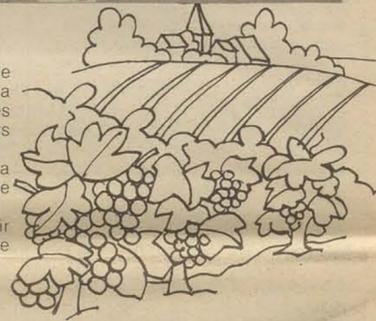


- Les zones naturelles :

***Zone NO :** Zone de coupure de l'urbanisation ou de protection de la nature, dans certains secteurs, des équipements sportifs ou de loisirs peuvent être autorisés.

Zone NC : Zone dans laquelle la vocation agricole des sols doit être maintenue.

Zone NE : Zone destinée à recevoir des ensembles de loisirs et de détente à long terme.



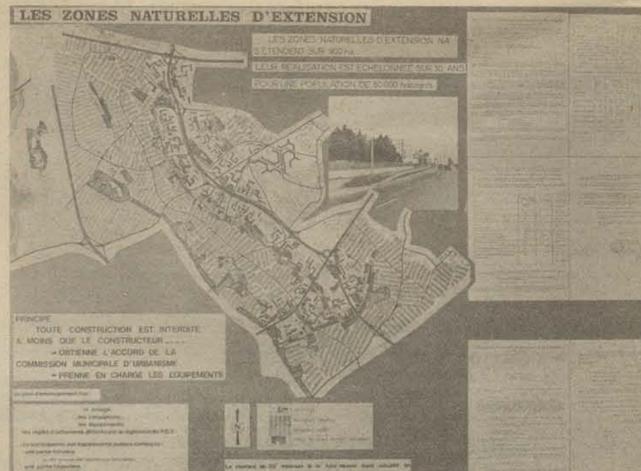
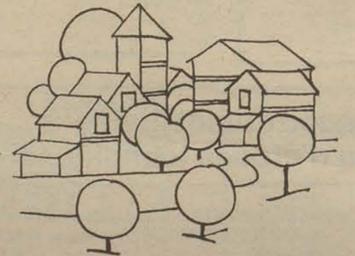
- Les zones urbaines :

les zones urbaines sont les zones bâties ou non bâties dont les terrains sont présumés constructibles. Les équipements d'infrastructure y sont prévus.

Zone U B : Zone d'extension urbaine du 19ème siècle. Les bâtiments y sont construits en continu.

Zone U C : Zone d'extension récente de la Ville. Elle est caractérisée par un mélange d'habitat de type collectif et individuel avec une prédominance de l'habitat de type collectif.

Zone U D : Zone caractérisée par un habitat très aéré.

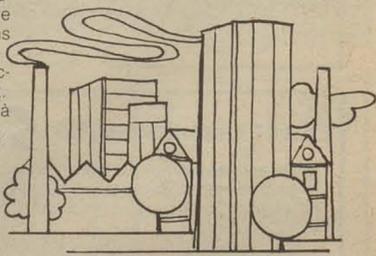


- Les zones naturelles d'extension :

les zones naturelles d'extension : les zones naturelles non équipées destinées à une urbanisation future à plus ou moins long terme.

Zone NA1, NA2, NA3 : Zone affectée plus particulièrement à l'habitat.

Zone NAU : Zone à urbanisation à très long terme.



Le DOSSIER du PLAN d'OCCUPATION des SOLS

Composition du dossier :

1) Rapport de présentation

Il définit le P.O.S., son champ d'application, ses objectifs, préparé entre 72 et 75.

2) Le P.O.S.

- Plan d'Occupation proprement dit au 5/1000

- Règlement

3) Les annexes

(Plan et documents graphiques, listes)

- des emplacements réservés (aux voies et ouvrages publics, installation d'intérêt général, espaces verts...)

- des servitudes d'utilité publique

- des annexes sanitaires (réseaux eaux potables, eaux usées...)

QUELQUES DATES du PLAN d'OCCUPATION des SOLS

Juillet 1972 : Prescription du P.O.S. par arrêté préfectoral

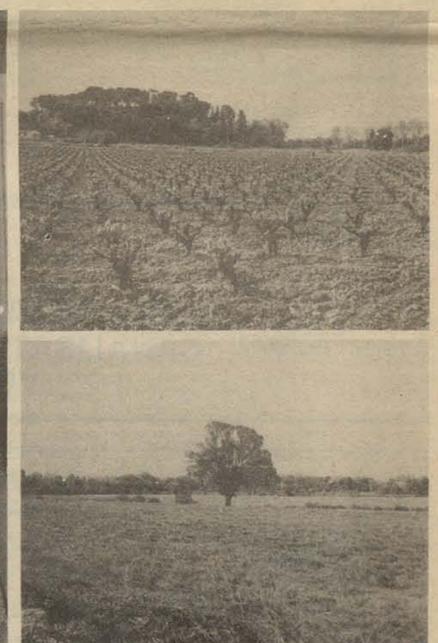
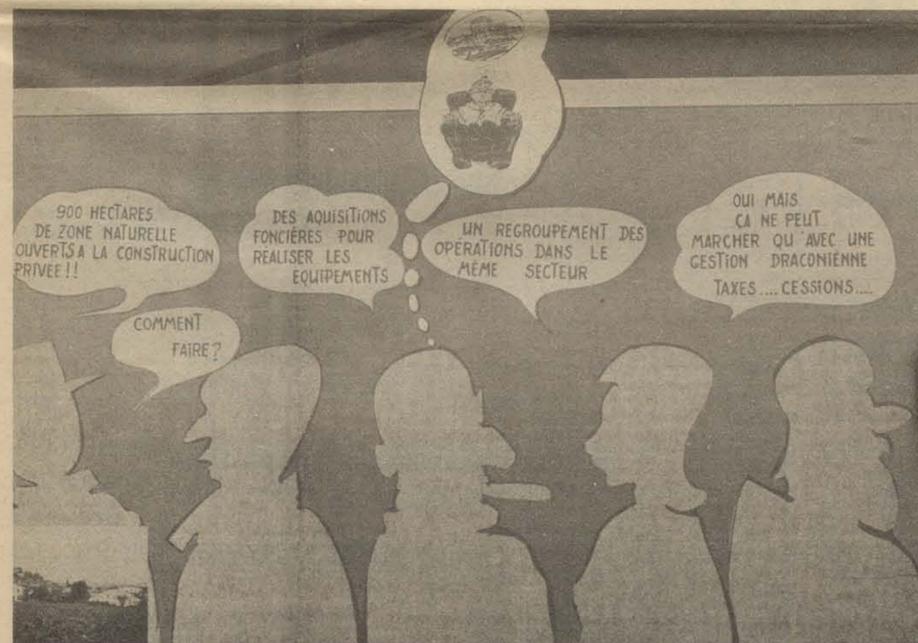
Septembre 1972 : Constitution du groupe de travail (composé de représentants élus de la commune, de représentants des services municipaux, services de l'Etat, organismes publics)

Aout 1975 : Publication du P.O.S. par arrêté préfectoral (à cette date il est opposable aux tiers)

Mai-Juin 1978 : Enquête publique

Juillet 1978 : Rapport du commissaire enquêteur - Rectification éventuelle - Avis du conseil municipal - approbation par arrêté préfectoral.

A cette date seul le Conseil Municipal peut décider de la mise en révision du Plan d'Occupation des Sols.



MES MENUISERIE EBENISTERIE SALVADOR

bois et aluminium pour chauffage électrique
faux plafonds • cloisons sèches
agencement de magasins • meubles stratifiés
escaliers

732, rue du Pas du Loup - 34000 Montpellier
Tél : (67) 42-49-67

Compagnie des Transports de Montpellier

AUTOBUS URBAINS

Rue de l'Industrie
tél : (67) 92-00-91
MONTPELLIER

SOCAF

Société Calloni Frères
Bâtiment et Travaux Publics

Siège social :
30, village de Maurin,
34970 Lattes
Tél : (67) 58-00-30
ou 70-07-34

VOS REMARQUES

LES PREMIERS RESULTATS DE L'ENQUETE

Toutes les remarques, annotations des montpelliérains sur l'enquête Publique et la présentation du P.O.S. sont en cours de classement et d'étude.

Quarante et une associations ont répondu. On a pu collectionner plus de 800 réponses d'associations, de particuliers, ou de groupes, sous formes de remarques individuelles ou de pétitions.

Parmi les sujets les plus fréquemment soulevés, on note par ordre d'intérêt :

- Le problème du Verdanson et des voies rapides et pénétrantes en général
- la vie des quartiers
- la conservation des espaces verts.

Excellente exposition qui n'engage rien mais qui est une bonne invitation à connaître la ville ancienne et une bonne introduction pour la ville d'aujourd'hui et de demain.
A suivre...

Pourquoi une route entre la route de Garages et l'avenue du Père Loyal distant de 100 mètres seulement. L'argent des contribuables ne coûte pas cher. Dépenses inutiles!

Laissez mes arbres et ma maison.
Laissez nous vivre où nous sommes.

Parking et stationnement
Coutants S.V.P.
Merci

J'ai 77 ans et depuis que je suis à la retraite j'ai du subir deux
expropriations

Ne serait-il pas possible de créer des pistes cyclables
peut-être pas en ville mais du moins sur les voies lin
feu l'arges (Avenue Suisse - Bertrand Guarnet
route de fanges jusqu'à IZOT ...) les mètres
seraient plus tranquilles.

L'exposition est très intéressante et instructive.
Mais le reportage de télévision était difficile à suivre.
pour nous: écolier qui avons entre 11 et 12 ans.

Guerre aux graffiti et aux chiens

Le projet de voie express connaît le Verdanson est
humainement absurde. Je ne s'agit pas de voir dans son
concept et sa réalisation hélas possible au vu surtout
de mécanismes anonymes par être clair j'aimerais dire deux
mots à ces promoteurs pour leur l'aveu de leur
projet feuille ou de la vanité de leur amour propre.

ASSEZ DE BEIGN! ASSEZ DE GOUDRON!
MISSEZ LE VERDANSON!

Bien. Et dans cinquante ans??

Non à la voie rapide liaison Nord
même C4 sur le plan d'occupation
des sols. Cette voie rapide prévue depuis
plusieurs années n'a plus de valeur
actuellement.

Ne faire le polygone le plus vite possible la seule
Montpelliérains en dépend

Très intéressant mais il manque un caractère occitan
C'est bien fait, c'est même parfois beau (drapeau)
mais pas d'ennui!! (film)